

mon ex conjoint fait appel d'une décision juridique

Par myloo, le 20/07/2009 à 16:55

Bonjour, mon ex conjoint fait appel d'une décision de justice me donnant la garde de notre fille. J'ai contacté un avoué comme on me l'a demandé mais il me demande une provision de 837 euros, or je ne possède pas cette somme meme en payant en plusieurs fois et je n'ai pas non plus droit à l'aide juridictionnelle. Que dois-je faire? Puis-je me passer d'un avoué et si oui quelles peuvent en etre les conséquences?